

## LA LETTRE DES PÔLES DE **COMPETITIVITE.GOUV.FR**

Janvier- Février 2010

### NUMÉRO SPÉCIAL

## L'emprunt national : une opportunité pour les pôles de compétitivité

### ↳ Un emprunt national pour "muscler" les pôles de compétitivité

Le 14 décembre 2009, le Président de la République, M. Nicolas Sarkozy, a dévoilé les grandes lignes de l'emprunt national. À cette occasion, il a également précisé le financement de cet emprunt, ainsi que les modalités de sa gouvernance. D'un montant de 35 milliards d'euros, cet emprunt sera exclusivement consacré aux priorités d'avenir, conformément aux recommandations du groupe de travail présidé par MM. Alain Juppé et Michel Rocard figurant dans son rapport "[Investir pour l'avenir, Priorités stratégiques d'investissement et emprunt national](#)".

Les cinq domaines prioritaires retenus pour cet emprunt national sont l'enseignement supérieur et la formation (11 Md€), la recherche (8 Md€), l'industrie et les PME (6,5 Md€), le numérique (4,5 Md€) et le développement durable (5 Md€).

Les pôles de compétitivité sont particulièrement concernés par l'ensemble des ces cinq priorités. Comme le précisait le Président de République dans son discours de présentation des priorités financées par l'emprunt national : « *nous allons développer les équipements de recherche, muscler les pôles de compétitivité...* ». Les modalités de mise en œuvre de ces différentes mesures ne sont pas encore complètement définies, mais il est désormais possible d'en dessiner les grandes lignes.

### ↳ Les opportunités offertes aux pôles de compétitivité

#### **Le renforcement des projets structurants des pôles de compétitivité (500 M€)**

Les pôles seront impliqués très directement dans le développement de projets structurants qu'il s'agisse de **plateformes mutualisées d'innovation** ou de **projets de R&D**. Pour cela, l'enveloppe globale serait de 500 M€.

La sélection des projets de plates-formes d'innovation ou de projets de R&D se fera dans les deux cas par l'intermédiaire du groupe de travail interministériel (GTI) des pôles de compétitivité. En ce qui concerne la gestion des fonds, ils seront gérés pour le compte de l'État par la Caisse des Dépôts dans le cas des plates-formes d'innovation et par OSEO dans le cas des projets de R&D.

#### **La création des Instituts de recherche technologiques et d'excellence (3 Md€)**

Les pôles joueront un rôle central dans la création d'Instituts de recherche technologique (IRT) et d'excellence pour lesquels une enveloppe de 3 Md€ est prévue.

[Le projet de loi de finances rectificative pour 2010](#) en donne une définition. Les Instituts de recherche technologique et les Instituts d'excellence sont des « *des plateformes interdisciplinaires rassemblant les compétences de l'industrie et de la recherche publique dans une logique de co-investissement public – privé et de collaboration étroite entre tous les acteurs* ».

Ces instituts ont pour objectif de renforcer les écosystèmes constitués par des pôles de compétitivité en recherchant une visibilité internationale. Les projets de tels Instituts seront labellisés par les pôles de compétitivité. Ils devront simultanément :

- viser une position dans le peloton de tête mondial, dans leur domaine, avec une finalité industrielle ;
- obtenir un cofinancement privé de l'ordre de 50% ;
- couvrir l'ensemble du processus d'innovation, jusqu'à la démonstration et le prototypage industriel ;
- regrouper une masse critique suffisante de moyens et de compétences d'excellence sur un même lieu.

Entre 5 et 10, les Instituts d'excellence seront spécialisés dans l'innovation en matière de nouvelles technologies de l'énergie.

Ces fonds seront gérés par l'Agence nationale de la Recherche (ANR).

Plusieurs exemples en France et dans le monde méritent d'être étudiés de très près afin de capitaliser leurs bonnes pratiques : [le projet de campus Giant à Grenoble](#), [Aerospace Campus à Toulouse](#), [les trois plates-formes Nano Innov](#), [le Campus AIST de Tsukuba au Japon](#), [North One à Singapour](#), [Seoul Digital Media City](#) ou encore [à San Diego aux Etats-Unis](#).

## **Les mesures sectorielles (10 Md€) et les États généraux de l'Industrie (1 Md€)**



Les mesures sectorielles (10 Md€ environ) devront aussi mobiliser les pôles, sans oublier les financements issus des États généraux de l'industrie (1 Md€) dont les conclusions seront connues dans le courant du mois de février. L'emprunt national fournit l'opportunité de mesures ciblées dans les filières comme l'automobile, l'aéronautique, l'espace, mais aussi les éco-industries, la nanoélectronique, le numérique et les biotechnologies.

### ***Les véhicules du futur (1 Md€)***

L'emprunt national va permettre de financer des projets de démonstrateurs et de plates-formes expérimentales dans les domaines de la mobilité durable et des véhicules du futur.

### ***L'aéronautique et l'espace (2 Md€)***

Il s'agit de préparer les avions du futur afin de franchir une nouvelle étape technologique visant à réduire la consommation de carburant et les émissions polluantes et sonores. La France doit également mettre au point la fusée de nouvelle génération Ariane 6, en coopération avec nos partenaires européens. L'amélioration technologique des satellites est un autre enjeu fondamental.

### ***Le numérique (4,5 Md€)***

Pour mener des actions dans le domaine du numérique, l'État va investir les sommes issues de l'emprunt national dans un fonds national pour la société numérique. Ce fonds financera deux grandes catégories d'actions, en direction des réseaux et des contenus et usages.

En matière de réseaux, l'enjeu consistera à accélérer le passage de la France au très haut débit. Cela correspondra au remplacement du réseau téléphonique en cuivre par la fibre optique dans la plus grande partie du pays. L'objectif est de couvrir en dix ans 70% de la population.

En ce qui concerne les nouveaux services, usages et contenus numériques, une partie du fonds sera mobilisée pour investir dans de grandes centrales numériques de calcul et de stockage, dans le contexte de l'émergence de l'informatique en "nuage" (utilisation de la mémoire et des capacités de calcul des ordinateurs et des serveurs répartis dans le monde entier et liés par un réseau, tel l'internet).

### **La croissance des PME (2,5 Md€)**

400 M€ seront versés au fonds stratégique d'investissement (FSI) et dédiés au financement de l'amorçage dans des secteurs d'activité correspondants aux grandes priorités technologiques.

100 M€ seront versés à un fonds consacré à l'entrepreneuriat social et solidaire.

Enfin, 1,5 Md€ seront versés à OSEO pour renforcer son action dans le financement des entreprises innovantes, selon ses trois domaines d'intervention : l'innovation, la garantie et le financement.

Le solde de cette enveloppe de 2,5 Md€ correspond à l'enveloppe de 500 M€ dédiée au renforcement des projets structurants des pôles de compétitivité.

En plus de ces filières industrielles, il convient d'ajouter les efforts de recherche qui seront entrepris dans le secteur de la santé et des biotechnologies, et le développement durable :

### **La santé et les biotechnologies (2,5 Md€)**

L'emprunt national financera deux grands domaines d'action : la modernisation de la recherche médicale par la création d'instituts hospitalo-universitaires et le développement de biotechnologies dans tous leurs domaines d'application (sûreté et sécurité alimentaire, biocarburants et précurseurs pour la chimie, agriculture durable). L'exploration de l'utilisation des nanotechnologies dans le champ biologique est également porteuse de développements majeurs et d'une meilleure connaissance des risques.

### **Le développement durable (5 Md€)**

2,5 Md€ seront concentrés dans les secteurs des énergies renouvelables et des énergies décarbonées (captage et stockage géologique du CO<sub>2</sub>, solaire photovoltaïque, stockage de l'énergie). Le nucléaire de demain n'est pas oublié, et une partie de l'emprunt (1 Md€) sera consacré aux réacteurs nucléaires de 4<sup>ème</sup> génération produisant moins de déchets à vie longue et consommant moins de combustible. Les programmes urbains intégrés (transports, logement, énergie) et les travaux de rénovation thermique des bâtiments seront par ailleurs encouragés avec des enveloppes respectives de 1Md€ et 500 M€.

## **Le partenariat autour de la valorisation de la recherche (14,25 Md€)**



Les pôles ont vocation à être partenaires des projets relatifs à la valorisation de la recherche, que ce soit grâce aux laboratoires d'excellence (1 Md€), aux équipements de recherche (1Md€), au fonds d'amorçage (400 M€), aux campus (10 Md€) et aux Instituts hospitalo-universitaires (850 M€). Ils seront également concernés par la création de sociétés de valorisation et d'un fonds national de valorisation (1 Md€).

### **Le projet de loi de finances rectificative pour 2010 met en œuvre les annonces du Président de la République le 14 décembre 2009.**

Présenté en Conseil des ministres le 20 janvier 2010, le projet de loi ouvre 35 milliards d'euros de crédits complémentaires sur le budget de l'État, destinés à financer des investissements visant à augmenter le potentiel de croissance de la France. Ces crédits, qui seront reversés au cours de l'année 2010 à différents organismes gestionnaires (établissements publics, fonds, sociétés, etc.), seront exclusivement destinés à financer des projets à haut potentiel pour l'économie.

Par ces nouveaux investissements, le Gouvernement a pour objectif :

- d'accélérer le rythme d'innovation de la France, afin de remédier à la chute de la croissance de la productivité constatée au cours des dernières années ;
- de faire de l'enseignement supérieur un moteur essentiel de la croissance, dans

un environnement de concurrence internationale pour lequel la qualité de la formation de la main d'œuvre constituera un avantage stratégique indispensable ;

- de renforcer l'effort en matière de recherche et de développement et de mieux valoriser la recherche fondamentale ;
- de placer la France parmi les pays les plus avancés en matière de croissance verte et de préserver ainsi la durabilité de notre modèle de croissance. Il prévoit notamment que 70% de ces financements seront apportés par des outils alternatifs à la subvention (prêts, prises de participation, avances remboursables) ou sous la forme de dotation non consommable produisant des intérêts.

► **Pour en savoir plus**, consultez :

- [Le projet de loi de finances rectificatives pour 2010](#)
- [Le dossier de presse](#) (format PDF)

Dès maintenant, les pôles de compétitivité ont un rôle essentiel à jouer pour faire émerger et structurer ces différents projets, intégrer au mieux les enjeux locaux et les besoins réels des entreprises et de l'innovation. Ils peuvent dès à présent participer à la définition des enjeux et du fonctionnement des Instituts de recherche technologiques. Enfin, ils doivent mobiliser dès que possible leurs acteurs (entreprises, organismes de recherche et établissements d'enseignement supérieur) afin de saisir cette occasion exceptionnelle.

#### Organisation du grand emprunt

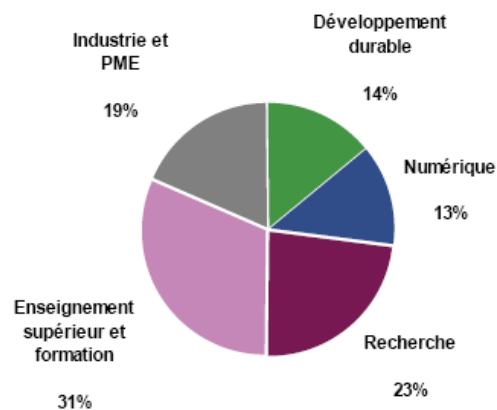
Un Commissaire général, M. René Ricol, est chargé de la coordination des travaux interministériels, sous l'autorité du Premier ministre. Il sera notamment chargé de la préparation de la position de l'État sur les décisions d'investissement, de l'évaluation ex ante (notamment) des impacts socio économiques, d'un bilan annuel d'exécution. Il sera doté d'une équipe, avec notamment un responsable par grand volet de l'emprunt national.

Un Comité de surveillance des investissements financés par l'emprunt national est également institué

## ➤ La répartition sectorielle des 35 Md€

### Des priorités stratégiques ciblées

- enseignement supérieur et formation (11 Md€)
- recherche (8 Md€)
- filières industrielles et PME (6,5 Md€)
- développement durable (5 Md€)
- numérique (4,5 Md€)



<b>Enseignement supérieur et formation</b>	<b>11</b>
➤ <b>Enseignement supérieur</b>	<b>10</b>
• <i>Dotation en capital de 5 à 10 campus d'excellence</i>	7,7
• <i>Opération campus</i>	1,3
• <i>Saclay</i>	1,0
➤ <b>Formation</b>	<b>1</b>
• <i>Formation professionnelle</i>	0,5
• <i>Egalité des chances</i>	0,5
<b>Recherche</b>	<b>8</b>
➤ <b>Valorisation recherche publique</b>	<b>3,5</b>
➤ <b>Laboratoire d'excellence</b>	<b>1</b>
➤ <b>Equipements de recherche</b>	<b>1</b>
➤ <b>Santé et biotechnologies</b>	<b>2,5</b>
<b>Filières industrielles et PME</b>	<b>6,5</b>
➤ <b>Automobile, transports terrestres et maritimes</b>	<b>1</b>
➤ <b>Aéronautique et espace</b>	<b>2</b>
➤ <b>PME</b>	<b>2,5</b>
• <i>Fonds géré par FSI</i>	0,4
• <i>Fonds entrepreneuriat social et solidaire</i>	0,1
• <i>OSEO</i>	1,5
• <i>Pôles de compétitivité</i>	0,5
➤ <b>Etats généraux de l'industrie</b>	<b>1</b>
<b>Développement durable</b>	<b>5</b>
➤ <b>EnR et décarbonées</b>	<b>2,5</b>
➤ <b>Nucléaire de demain</b>	<b>1</b>
➤ <b>Transport et urbanisme durables</b>	<b>1</b>
➤ <b>Rénovation thermique</b>	<b>0,5</b>
<b>Numérique</b>	<b>4,5</b>
➤ <b>Infrastructures de très haut débit</b>	<b>2</b>
➤ <b>Développement des usages et contenus innovants</b>	<b>2,5</b>

Source : dossier de presse Présidence de la république, 14 décembre 2009.

► **Pour en savoir plus**, consultez [le dossier complet sur l'emprunt national](#) (sur le site [competitivite.gouv.fr](http://competitivite.gouv.fr))

#### CONTACT

**Lettres électroniques** : [inscrivez-vous](#) pour recevoir les prochaines lettres électroniques

**Pour nous écrire** : envoyez-nous un courriel à [contact@competitivite.gouv.fr](mailto:contact@competitivite.gouv.fr)